



# Formation tout au long de la vie

**Pour accéder à un emploi ou envisager une reconversion professionnelle, les Normands peuvent bénéficier d'un accompagnement de la Région dans leur parcours de formation.**

La Région prend en charge l'organisation et le financement des stages de formation pour les jeunes et adultes demandeurs d'emploi.

Au-delà de cette intervention, elle peut également apporter des moyens complémentaires pour que chaque Normand réussisse sa formation :

- La Région prend en charge la rémunération et la protection sociale des demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle, suivant une formation financée par la Région et non indemnisés par Pôle Emploi. Les modalités de prise en charge de la rémunération sont définies dans un règlement.
- Les jeunes stagiaires en formation professionnelle de niveau V et IV ( [équivalent au CAP](#), au BEP ou au diplôme national du brevet ; [équivalent au bac](#) , au brevet de technicien ou au brevet professionnel) âgés de moins de 26 ans peuvent bénéficier de « dispositif jeunesse » pour faciliter leur accès à des activités culturelles ou l'achat d'équipements.
- Le dispositif [Pass Monde](#) favorise la mobilité internationale des étudiants et apprentis normands.

# Construire son parcours de formation

Afin de vous accompagner dans votre démarche d'orientation et de réinsertion professionnelle, la Région Normandie finance des formations destinées aux demandeurs d'emploi, visant à définir et valider un projet professionnel. Ces formations vous permettront de :

- Réaliser un « bilan » individualisé : quelles sont mes compétences, mes connaissances, mes envies, mes besoins ?
- Obtenir des informations, des connaissances et des compétences pour faire vos choix métiers
- Consolider ou renforcer vos acquis nécessaires à l'entrée et à la réussite d'un parcours en qualification
- Mettre en œuvre des situations apprenantes et vivre des expériences apprenantes
- Connaître vos droits dans tous les domaines de la vie professionnelle

[Rendez-vous sur Parcours Métier](#)

## Se qualifier pour accéder à un emploi

### Préparer son entrée en formation qualifiante

Afin de préparer votre entrée en formation qualifiante, un concours ou de faciliter votre accès à un emploi, la Région permet aux personnes en recherche d'emploi de bénéficier de formations visant une remise à niveau sur des matières générales et professionnelles (mathématiques, français, bureautique, comptabilité et langue étrangère).

Ces formations sont individualisées et sont adaptées aux besoins de chacun. Elles peuvent notamment être proposées à temps partiel.

### Les formations qualifiantes, collectives et individuelles

Ces actions permettent aux demandeurs d'emploi d'acquérir et d'obtenir une certification professionnelle pour faciliter leur retour à l'emploi. Les formations

proposées sont de tous niveaux (du Titre Professionnel de niveau V ou du CAP au diplôme d'ingénieur) et dans tous les domaines d'activité (bâtiment, numérique, tourisme, etc.).

En complément des programmes collectifs, la Région peut proposer également, sous conditions, une aide aux demandeurs d'emplois normands souhaitant suivre une formation spécifique ou n'existant pas sur le territoire régional, au moyen du dispositif Qualif Individuel.

## **Une formation, un emploi**

Avec ce dispositif, la Région propose à l'entreprise qui s'engage à recruter pour un contrat d'au moins 6 mois, d'organiser et de financer la formation qualifiante nécessaire, avant l'embauche du ou des candidats qu'elle a repéré.

## **Les actions de création d'entreprise**

La Région propose des modules de formation à la carte aux créateurs ou repreneurs d'entreprise, sur des thèmes tels que la comptabilité, la gestion d'entreprise, le management.

## **Aide à l'accès au permis de conduire**

La Région a mis en place ce [dispositif d'aide](#) pour favoriser le retour à l'emploi à l'issue d'une formation qualifiante, ou suivant une formation débouchant sur un métier où le permis B est nécessaire, à hauteur de 50% du coût et dans la limite de 600 euros. Les métiers ouvrant droit à l'aide au permis de conduire sont : maintenance informatique, propreté, sécurité, agriculture, équin, des espaces verts et de la forêt, animation et sport, bâtiment et travaux publics, service à la personne.

## **Jeunes diplômés**

Vous avez obtenu un Bac + 2 ou plus en 2020, vous avez moins de 30 ans et la crise sanitaire rend difficile votre intégration sur le marché du travail ?

La Région vous propose son dispositif Jeunes Diplômés vous permettant de garder une dynamique d'accès à l'emploi. Les employeurs de votre territoire se mobilisent pour vous accueillir en stage durant 17 semaines et vous permettre de contribuer, au sein de leur structure, à la réalisation d'une mission, d'un projet.

En parallèle, vous bénéficierez d'une formation de 5 semaines comprenant des modules sur la conduite de projets, des modules numériques ainsi que des contenus adaptés au besoin de votre mission. Vous serez accompagné tout au long de votre parcours par un organisme de formation.

Une rémunération mensuelle de 652€, à laquelle s'ajoute une aide à la mobilité de 50€ à 250€ par mois vous sera versée par la Région.

[Voir toutes les missions](#)